



# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Commune de Rosières-près-Troyes
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2026-01
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mercredi 11 février 2026 à 16:40:01
<b>Date de clôture :</b>	Le mardi 10 mars 2026 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Mission de fouille archéologique préventive "Pré Payen"
<b>Descriptif :</b>	Mission de fouille archéologique préventive "Pré Payen" parcelles AI 618 et AI 620 à Rosières Près Troyes.

## REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

**Question n° 1** Posée le 13/02/2026 à 15:34:40

Bonjour,

*Est-ce que les parcelles 111, 117 et 118 sont bien prévues dans le projet comme indiqué dans l'arrêté de prescription ?*

*Ces dernières n'ont pas été diagnostiquées lors de l'intervention de 2011, qui a été réalisée uniquement sur les parcelles 112 et 114.*

**Répondu le 13/02/2026 à 16:14:02**

Bonjour Madame,

*Initialement l'arrêté 2011/482 de 2011 portait sur les parcelles 112 et 114 (totalité de la surface des parcelles 7083m<sup>2</sup>) avec une surface à fouiller de 5 à 6000m<sup>2</sup>.*

*Le projet a depuis complètement changé. Il sera situé sur les parcelles 618 et 620 (division des parcelles 612 et 614).*

*Les parcelles 111 et 117 ne font pas partie du projet et ne sont pas à fouiller.*

*La commune n'est même pas propriétaire de la 118.*

*Une erreur dans les numéros de parcelles a été faite au moment de la mise à jour de l'arrêté.*

*Cependant les 3517m<sup>2</sup> de parcelles à fouiller correspondent bien aux parcelles 620 et 618 (35a 17ca). Voir annexe 1 et comme décrit dans le 1.1- du CCTP.*

*Cordialement*

*Marie Brun*